

## ENTENTE PARTICULIÈRE #16

**ENTRE :** **LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC INC.**  
(pour le Casino de Montréal ci-après appelé « l'Employeur »)

**ET :** **SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC - CSN (UNITÉ GÉNÉRALE)**  
(ci-après appelé « le Syndicat »)

**OBJET :** **Modification des dates d'affichage des horaires pour la période du temps des fêtes 2024-2025**

---

**CONSIDÉRANT** que la présente convention collective est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023;

**CONSIDÉRANT** les articles 12,3, 14,6 et 16,6 de la convention collective;

**CONSIDÉRANT** que les parties désirent trouver une solution satisfaisante pour les dates d'affichage de l'horaire du temps des fêtes.

### Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente lettre d'entente;
2. Les parties conviennent que nonobstant l'article 12.3 de la convention collective, les horaires pour la période du temps des fêtes de l'ensemble des secteurs seront affichés selon les dates suivantes (annexe 1) :

<b>Date de sortie</b>	<b>Production de la semaine du</b>
5 décembre 2024	9 décembre 2024
11 décembre 2024	16 décembre 2024
13 décembre 2024	23 décembre 2024
19 décembre 2024	30 décembre 2024

3. Les parties conviennent de modifier les délais d'administration prévu à la convention collective pour les congés fériés, les vacances et le temps supplémentaire en fonction du tableau annexé à la présente entente (annexe 1) et établi dans le cadre des présentes discussions, et ce, pour les semaines du 16, 23 et 30 décembre uniquement;
4. La présente entente est en vigueur pour la période des fêtes 2024-2025 seulement;
5. Si des situations particulières devaient survenir suite aux dates d'affichage des horaires, les parties s'entendent pour en discuter. La solution envisageable n'entraînera, en aucune circonstance, de déboulement (book-debook);
6. La présente entente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec, qu'elle est faite sans admission quelconque et ne pourra être invoquée par l'une ou l'autre des parties à titre de précédent.

**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé la présente à Montréal, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 2024.

**POUR LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU  
QUÉBEC INC.**

**POUR LE SYNDICAT DES  
EMPLOYÉES DE LA SOCIÉTÉ DES  
CASINO DU QUÉBEC – CSN  
(UNITÉ GÉNÉRALE)**



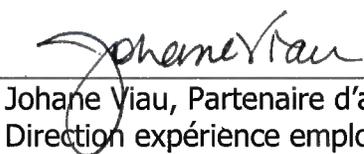
---

Annie Dufour, CRHA  
Chef des opérations, Groupe horaires  
Direction expérience employé et culture



---

Manon Doiron, Vice-présidente  
Unité générale



---

Johane Viau, Partenaire d'affaires  
Direction expérience employé et culture



---

Steve Gauthier, président  
Unité générale

## Annexe 1

		<b>Délais du temps des fêtes 2024-2025</b> <b>Employés Unité générale</b>				 JOYEUSES FÊTES !
		<b>9 décembre, 2024</b> <small>2e semaine du cycle</small>	<b>16 décembre, 2024</b> <small>1ère semaine du cycle</small>	<b>23 décembre, 2024</b> <small>2e semaine du cycle</small>	<b>30 décembre, 2024</b> <small>1e semaine du cycle</small>	
Horaires semaine du:						
Affichage de l'horaire	Jeudi, 5 décembre	Mercredi, 11 décembre	Vendredi, 13 décembre	Jeudi, 19 décembre		
Date limite pour demandes et annulation de vacances	Jeudi, 21 novembre	Jeudi, 28 novembre	Jeudi, 28 novembre	Jeudi, 5 décembre		
Traitement des demandes de vacances	Vendredi, 22 novembre	Vendredi, 29 novembre	Vendredi, 29 novembre	Vendredi, 6 décembre		
Date limite pour demandes et annulation de fêtes	Jeudi, 28 novembre	Jeudi, 5 décembre	Lundi, 9 décembre	Jeudi, 12 décembre		
Traitement des demandes et annulation de fêtes	Vendredi, 29 novembre	Vendredi, 6 décembre	Mardi, 10 décembre	Vendredi, 13 décembre		
Traitement des échanges à partir du	Vendredi, 6 décembre	Samedi, 14 décembre	Mardi, 17 décembre	Vendredi, 20 décembre		
Affichage: Disponibilités additionnelles et/ou temps supplémentaire	Mardi, 26 novembre	Jeudi, 28 novembre	Jeudi, 28 novembre	Jeudi, 5 décembre		
Disponibilités additionnelles et/ou temps supplémentaire <b>Fin de l'étape 1 (23h59)</b>	Lundi, 2 décembre	Dimanche, 8 décembre	Mardi, 10 décembre	Lundi, 16 décembre		